



Délégation Auvergne-Rhône-Alpes  
Antenne de la Savoie



Porte-de-Savoie, le 27 janvier 2025

*Cdg73 - Pôle missions d'appui aux collectivités  
EC/CM/VG  
Dossier suivi par :  
Virginie GELOTTIER  
[virginie.gelottier@cdg73.fr](mailto:virginie.gelottier@cdg73.fr)  
Tél : 04 79 70 11 01*

*CNFPT Savoie  
Dossier suivi par :  
Myriam CHAMOT  
[myriam.chamot@cnfpt.fr](mailto:myriam.chamot@cnfpt.fr)*

*PJ : 2*

## **OBJET : Stage de formation sur la prévention et la lutte contre l'absentéisme**

Madame la Maire, Monsieur le Maire,  
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a approuvé, lors de sa séance du 13 février 2024, un plan de prévention et de lutte contre l'absentéisme qui concerne les employeurs territoriaux affiliés, pour la période 2024-2026.

Ce plan d'action a pour objectif d'accompagner les collectivités dans la gestion de l'absentéisme. En effet, un agent sur 10 est en arrêt de travail pour raison de santé dans les collectivités et établissements publics de Savoie. Le taux d'absentéisme en maladie ordinaire, qui représente plus de 80% des arrêts de travail, connaît une progression sans précédent, s'agissant notamment de la gravité des arrêts, dont la durée atteint en moyenne 45 jours par agent.

Au-delà du poids financier des absences, des coûts indirects peuvent durablement pénaliser l'équilibre interne des collectivités, compte tenu de la désorganisation engendrée dans les services. Les impacts indirects (impacts en termes de gestion des ressources humaines, d'organisation interne ou sur les usagers) sont estimés à deux, voire trois fois supérieurs au coût direct.

Dans ce contexte, le rôle des directeurs, responsables et gestionnaires des ressources humaines ainsi que des secrétaires généraux de mairie est fondamental. Ainsi, il est indispensable que ces personnels maîtrisent les bonnes pratiques à adopter et les outils disponibles pour limiter l'absentéisme, qu'il s'agisse des mesures de prévention ou de contrôle.

Parmi les leviers identifiés pour prévenir et lutter efficacement contre cet absentéisme, la formation de ces agents pour renforcer leurs connaissances et leurs compétences en la matière apparaît primordiale.

Dans le cadre d'un partenariat entre le Cdg73 et le CNFPT, nous sommes en mesure de vous proposer une formation de qualité, d'une durée totale de trois jours et demi, intitulée « Prévention et lutte contre l'absentéisme », dont la première session débutera le 17 mars 2025. Elle comprend six modules dont vous trouverez ci-joint le descriptif.

Trois sessions de formation seront organisées en 2025 qui pourront accueillir chacune 40 participants. Les inscriptions s'effectuent directement et exclusivement sur la plateforme d'inscription du CNFPT, formations en union.

A cet effet, vous trouverez ci-joint un document sur lequel figurent les codes d'inscription CNFPT.

Ces stages seront animés par les membres d'une équipe pluridisciplinaire constituée aux fins d'aborder l'ensemble des thématiques associées à la prévention et à la lutte contre l'absentéisme (pratiques managériales, prévention primaire, indisponibilité physique, contrôle médical, période de préparation au reclassement, etc...).

Compte tenu des enjeux majeurs (humains, financiers, assurantiels, etc...) liés à cette thématique, nous vous invitons à veiller à ce que les agents au sein de votre collectivité s'inscrivent à ce cycle de formation.

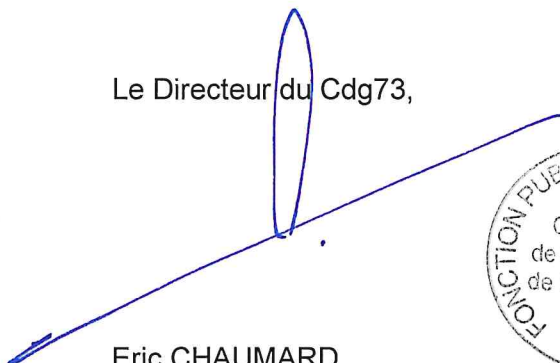
Nous souhaitons que cette initiative réponde à vos attentes et vous prions de croire, Madame la Maire, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments bien dévoués.

La Responsable de l'Antenne  
Savoie du CNFPT,



Myriam CHAMOT

Le Directeur du Cdg73,



Eric CHAUMARD

